

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N°DEC-2022-136

DECISION DU MAIRE

OBJET : CONCLUSION DE LA CONVENTION DE FORMATION N° 64614 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE 2 SESSIONS DE FORMATION SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL (SST) AVEC L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-07 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire dans les seules limites de l'article L. 2122-22 susvisé,

Considérant l'obligation pour la commune de former des agents communaux en matière de secourisme,

Vu la convention de formation en ce sens proposée par l'association Protection Civile, sise Tour Essor - 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec l'association Protection Civile, sise Tour Essor - 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN, la convention de formation n° 64614 relative à la mise en place de deux sessions de formation Sauvetege secourisme du Travail (SST) à l'attention des agents communaux, pour un coût de 950 € nets par session (soit un coût total de 1 900 € nets).

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par le prélèvement sur les crédits inscrits au budget ville 2022.

Article 3 : de rendre compte au conseil municipal de la présente décision.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 12/09/2022

Le maire certifie que la présente décision
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de légalité

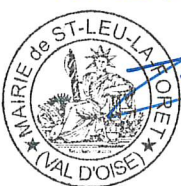
le 13/09/2022

qu'elle a été notifiée aux intéressés

le 13/09/2022

et publiée le

13/09/2022



Le Maire

Sandra BILLET



Le Maire

Sandra BILLET